

COMMUNE de Glières-Val-de-Borne



Si vous souhaitez obtenir des informations sur votre dossier :

Thomas COUCHOT, Service mutualisé d'instruction du
Droits des Sols, Communauté de Communes Faucigny
Glières :
Tél : **04 50 25 22 50** – Mail : **t.couchot@ccfg.fr**

Décision
une déclaration préalable

Dossier n° DP0742122600004

Date de dépôt : 21/01/2026

Date d'affichage du dépôt : 21/01/2026

Complet le : 16/02/2026

Demandeur : Monsieur LELEU Jérémy

Pour : Remplacement des menuiseries bois

**Adresse terrain : 105, impasse du clos, Beffay, à
Glières-val-de-borne (74130)**

Parcelles : AB-0294

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le

S²LO

ID : 074-200081446-20260306-DP0742122600004-AR

Monsieur LELEU Jérémy
105, impasse du clos
74130 Glières-val-de-borne

Objet : Notification d'une décision relative à votre demande de déclaration préalable citée en référence.

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint votre dossier de déclaration préalable pour lequel il n'est pas fait d'opposition sous réserve du droit des tiers. Conformément à ce qui vous a été indiqué dans le récépissé de dépôt, sans opposition, les travaux peuvent être entrepris un mois après la date de complétude du dossier, soit à compter du : **21/02/2026**

Je vous rappelle les formalités que vous devez accomplir :

- **Affichage sur le Terrain** : l'autorisation d'effectuer les travaux doit être affichée sur un panneau visible de la voie publique, dès réception et ce pendant toute la durée du chantier (mentions indiquées dans les articles A 424-1 à 424-4 de l'arrêté du 06/06/2007).
- **Transmission de l'imprimé de Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (D.A.A.C.T.)** : l'imprimé de D.A.A.C.T. doit être adressé en Mairie, dûment complété et signé, dès la fin des travaux.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Glières-Val-de-Borne,
Le 06 mars 2026.

Le Maire,
Christophe FOURNIER

